



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.DEC/441
25 octobre 2001

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

363ème séance plénière

PC Journal No 363, point 5 de l'ordre du jour

DECISION No 441
CALENDRIER ET MODALITES D'ORGANISATION DE LA
NEUVIEME REUNION DU CONSEIL MINISTERIEL DE L'OSCE

(Bucarest, 3-4 décembre 2001)

I. Calendrier

Lundi 3 décembre 2001

- | | |
|-----------|---|
| 9 h 30 | Ouverture officielle |
| | Allocution d'un représentant du pays hôte |
| | Allocution du Président en exercice de l'OSCE |
| | Première séance plénière |
| 12 h 45 | Photo de famille |
| 13 h 15 | Déjeuner de travail à l'intention des ministres des affaires étrangères / chefs de délégation |
| 15 heures | Deuxième séance plénière |
| 20 heures | Dîner à l'intention des ministres des affaires étrangères / chefs de délégation |
| | Réception à l'intention des autres membres des délégations |

Mardi 4 décembre 2001

- | | |
|---------|--|
| 9 h 30 | Troisième séance plénière |
| | Adoption des documents du Conseil ministériel |
| | Clôture officielle de la neuvième Réunion du Conseil ministériel de l'OSCE |
| 12 h 30 | Conférence de presse des Ministres de la troïka de l'OSCE |

II. Modalités d'organisation

1. La neuvième Réunion du Conseil ministériel de l'OSCE se déroulera conformément aux décisions pertinentes des réunions au sommet de Helsinki 1992, de Budapest 1994, de Lisbonne 1996 et d'Istanbul 1999. Les séances d'ouverture et de clôture seront ouvertes aux ONG, à la presse et au public.

Toutes les autres séances, à l'exception de celles qui traitent de points de l'ordre du jour donnant lieu à discussion et appelant éventuellement une décision seront retransmises en direct, dans les six langues de l'OSCE, au centre des médias et au centre des ONG par télévision en circuit fermé.

Les délégations des Etats participants disposeront d'un total de huit sièges - un à la table de conférence, quatre en retrait et trois dans la salle. L'Union européenne disposera d'un siège supplémentaire à côté de l'Etat participant assumant la Présidence de l'Union.

Des sièges seront réservés aux organisations, institutions et pays invités.

2. La réunion sera présidée par le Président en exercice. Afin de permettre l'examen de toutes les questions inscrites à l'ordre du jour, aucune déclaration ne devrait dépasser cinq minutes. L'ordre des déclarations faites par les représentants des Etats participants ayant indiqué au Président en exercice leur intention de faire une déclaration sera établi par tirage au sort.

3. Le Président de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE sera invité à participer à la Réunion et à y prendre la parole.

4. Le Japon, la République de Corée et la Thaïlande (partenaires pour la coopération) seront invités à participer à la réunion et à y présenter des contributions.

5. L'Algérie, l'Egypte, Israël, la Jordanie, le Maroc et la Tunisie (partenaires méditerranéens pour la coopération) seront invités à participer à la Réunion et à y présenter des contributions.

6. Les organisations et institutions internationales ci-après seront invitées à participer à la Réunion et à y présenter des contributions :

Organisation des Nations Unies, Conseil de l'Europe, Organisation du Traité de l'Atlantique Nord et Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est.

Les organisations, institutions et initiatives internationales ci-après seront invitées à participer à la Réunion et à y présenter des contributions écrites, si elles le souhaitent :

Conseil euro-arctique de la mer de Barents, Coopération économique de la mer Noire, Initiative centre-européenne, Communauté d'Etats indépendants, Conseil des Etats de la Baltique, Organisation de coopération économique, Banque européenne pour la reconstruction et le développement, Banque européenne d'investissement, Agence internationale de l'énergie atomique, Comité international de la Croix-Rouge, Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, Fonds monétaire international, Organisation internationale pour les migrations, Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, Organisation de coopération et de développement économiques, Organisation de la Conférence islamique, Initiative de coopération en Europe du Sud-Est, Processus de

coopération en Europe du Sud-Est, Représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU chargé d'étudier l'impact des conflits armés sur les enfants, Fonds des Nations Unies pour l'enfance, Commission économique pour l'Europe (ONU), Office des Nations Unies pour le contrôle des drogues et la prévention du crime et Banque mondiale

7. La réunion se tiendra au Palais du Parlement, Centre international de conférence